

Les avocats de sept associations représentant d'anciens para-commandos et officiers ayant servi en Afrique ont adressé une mise en demeure au Musée royal d'Afrique centrale (MRAC, alias AfricaMuseum) à Tervuren en lui demandant « d'effacer toute atteinte à l'honneur et à la réputation des para-commandos belges » à propos d'une des seize sculptures ornant la grande rotonde du musée. Il s'agit de la sculpture « La Belgique apportant la sécurité au Congo » d'Arsène Matton représentant la Belgique protégeant dans les plis de son drapeau un homme et un enfant endormi. A cette statue, comme aux quinze autres, est maintenant superposé un voile semi-transparent sur lequel est imprimée une image post-coloniale censée créer « un choc visuel et sémantique, permettant une lecture nouvelle d'un lourd patrimoine ».

L'image superposée à la statue représente un militaire en arme et est explicitée par le texte « Un para-commando belge à Stanleyville en 1964, lors de l'écrasement des rebelles Simba. L'indépendance formelle du Congo en 1960 est loin d'avoir sonné le glas des interventions étrangères ».

C'est cette phrase qui paraît « particulièrement tendancieuse et offusquante » aux sept associations. Elles avaient adressé en juillet une lettre ouverte au directeur général du MRAC, Guido Gryseels, avec copie à la Première ministre Sophie Wilmès.

Selon les signataires, cette phrase porte « atteinte à l'honneur des para-commandos belges de l'époque, pour la plupart de jeunes miliciens, soit l'émanation de la Nation ». Faute de réaction du musée, les avocats des associations viennent d'adresser une « mise en demeure d'effacer toute atteinte à l'honneur et à la réputation des para-commandos belges au sein du texte explicitant le voile semi-transparent superposé à la sculpture » d'Arsène Matton « pour le 12 octobre 2020 au plus tard ».

« A défaut d'exécution dans le délai imparti, nos (associations) clientes sont déterminées à entamer une procédure judiciaire devant le tribunal compétent pour faire entendre leurs droits », indiquent les avocats, Mes Aymeric de Lamotte et Didier Bracke, dans cette lettre dont l'agence Belga a obtenu une copie. (La Libre Afrique).